



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20221210-2022_120-DE
Reçu le 13/12/2022

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2022

Le samedi 10 décembre 2022 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 5 décembre 2022, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean- Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Patricia ALUNNO – Elise FERRARI -Florent REYNAUD - Maryse CASTELLANI

Pouvoirs : Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA- Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN – Françoise VADA à Sébastien VASSALLO – Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés : Frédéric TRUC

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	4	1

MME Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_120

Objet : 14- 3.3 – RENOUELEMENT DU BAIL – NATHALIE ROCCHIA

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il a été saisi par Madame Nathalie ROCCHIA, directrice de l'école primaire de Tende, qui lui a fait connaître son souhait de renouveler son bail de location pour l'appartement situé à l'école primaire de Tende qui est arrivé à expiration.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

A l'unanimité

- **de renouveler** à Madame Nathalie ROCCHIA **le bail précaire et révocable à compter du 1er** février 2022 moyennant le paiement d'un loyer de 306 €, charges en sus et révisable annuellement par application de l'indice de révision des loyers du 4eme trimestre de l'exercice précédent, l'indice de référence étant celui connu au 1er février 2022 à savoir celui du 4ème trimestre 2021 soit 132,62.
- **De l'autoriser** à signer l'ensemble des actes et documents afférents à cette opération

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le :
Et de la réception en Préfecture le :